



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CARTE EUROPEENNE D'ARMES A FEU

PIECES A FOURNIR

- Le formulaire Cerfa n° 10832*03 complété, daté et signé
- La copie de vos déclarations de détention d'armes (type, marque, calibre, catégorie)
- Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante (carte d'identité, passeport, permis de conduire, document d'état civil indiquant la filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale)
- Copie d'un justificatif de domicile récent parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- Deux photographies récentes et non scannées
- Une déclaration de perte ou de vol ou carte abîmée de la CEAF si tel est le cas

Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE
Cabinet – Bureau des Polices Administratives
Section Armes
1, rue Préfet Erignac – CS N° 60031
54038 NANCY CEDEX

Accueil : UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

Vous pouvez aussi nous contacter :

PAR TELEPHONE AU 03 83 34 27 48 les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

TELECOPIE AU 03 83 34 22 21

EN TELECHARGEANT LES FORMULAIRES SUR INTERNET :

www.meurthe-et-moselle.gouv.fr rubrique « démarches administratives »
puis « toutes les démarches administratives et « Armes »

PAR COURRIER ELECTRONIQUE A : pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr